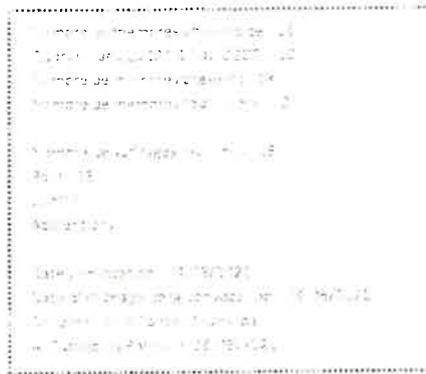




Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com



Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le **15 JUIN 2021**

ID : 033-213301435-20210608-2021\_51-DE

**Délibération n° 2021 – 51**

**Mardi 8 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de juin à dix-huit heures s'est réunis en un lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le quatre juin deux mille vingt et un dans l'urgence

**Présent(s) :** Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Michel BARSE – Elodie KOPF– Elvira MOMMERT - Jean-Roger THULLIAS – Nathalie TRIGANT – Mathieu OLIVEIRA - Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – Benoît DULAU – Johann PETIT – Corinne JEANDONNET

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :**

**Absent(s) excusé(s) :**

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Mme Nadia BRIDOUX -MICHEL

**DELIBERATION PORTANT LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE SOUS LA  
FORME D'UN ACCORD CADRE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET  
D'AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE COMMUNAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** qu'en l'absence de détermination des besoins précis des travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie et des problématiques à anticiper la dégradation des réseaux, l'accord cadre permet sur une période donnée de présélectionner un opérateur économique en vue de conclure un contrat établissant tout ou partie des règles relatives aux commandes à passer au cours d'une période donnée,

**Considérant** que cet accord cadre sera traité par voie de consultation en procédure adaptée en application des articles R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Afin d'optimiser la procédure de consultation des marchés de travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie sur le domaine communal, il est proposé de conclure un accord cadre mono-attributaire à bons de commande.

Cette procédure va être lancée en application des articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-14 et des articles R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique afin de conclure un accord cadre dédié aux travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie du domaine communal.

Cet accord cadre sera organisé en un lot unique au regard de son objet, en ce que les prestations ne peuvent pas être dissociées de manière à garantir, une exécution des prestations cohérentes et de qualités avec l'intervention de plusieurs opérateurs économiques.

Ce lot unique portera, entre autre sur des travaux de voirie (trottoirs, chaussées,...) en matériaux variés (enrobé, stabilisé, asphalte, béton,...), de travaux de terrassement, travaux de fourreautage, création de regards, pose de bordures de voirie, travaux de création et reprise de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, ainsi que de travaux d'aménagement d'espaces publics par exemple. Le montant minimum annuel est fixé à 125 000,00€ HT et le montant maximum annuel est fixé à 350 000,00€ HT. L'ensemble des prestations étant fixées dans le bordereau des prix unitaires.

Ce marché sera conclu pour une durée initiale de douze mois, à compter de sa date de notification. Il sera reconductible trois fois tacitement dans la limite de quatre ans.

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivant :

- Prix des prestations – 50%,
- Valeur technique – 40%,
- Délais d'interventions – 10%,

L'accord cadre s'exécutant par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins déterminés par le pouvoir adjudicateur.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres au titre d'un accord cadre à lot unique avec émission de bons de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de voirie réalisés sur le domaine communal,
- **DECIDE** de conclure cet accord cadre pour une période initiale de 12 mois, à compter de sa notification, reconductible, le cas échéant, trois fois tacitement dans la limite de quatre ans,
- **AUTORISE** le Maire à engager un minimum de 125 000,00€ de travaux Hors taxe et un maximum de 350 000,00€ hors taxe pour les travaux faisant l'objet du présent accord cadre,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à la procédure de mise en concurrence de cet accord cadre,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



**Le Maire,**

**Alain TABONE**